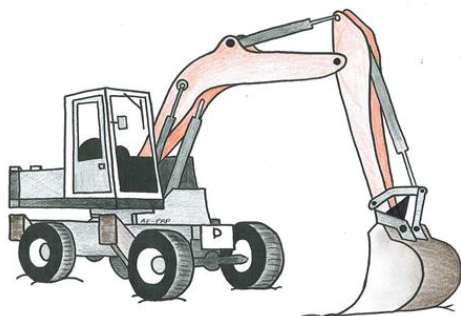


FORMATION PREALABLE AU CACES® R372m

ENGINS DE CHANTIER

PRO-291.14-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Candidats à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) de catégorie(s) 1, 2, 4, 7, 8, 9 et/ou 10 (avec ou sans option porte-engins) des établissements le demandant pour être autorisé à conduire des engins de chantier.

Prérequis

Aptitude médicale

Maîtrise de la conduite des engins concernés (sauf formation d'apprentissage préalable)

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 31717 – Engin chantier

NSF : 311 – Transport, manutention, magasinage

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Recommandation CNAMTS R372m
- Utilisation des équipements de travail : Articles R4323-55 à R4323-57 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Durée

- A définir selon le nombre de catégories d'engins et de participants
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 60 à 70% du temps de formation

Périodicité

Certificat valable 10 ans

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum en théorie
- 6 personnes maximum en pratique

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Testeurs certifiés par un organisme accrédité.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation : salles de cours, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

- **Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :**
 - ↳ Engins sur lesquels les stagiaires doivent être formés et évalués.
 - ↳ Installations nécessaires à la réalisation des exercices et conformes à la R372m, au FAQ et aux règles de certification.
 - ↳ A défaut, la formation et le test doivent être organisés au sein d'un Organisme Testeur Certifié.
 - ↳ Les engins utilisés en formation doivent être conformes à la réglementation (déclaration CE), entretenus, et disposer d'un rapport de vérification générale périodique (VGP) de moins de douze mois pour les engins de terrassement, et de moins de six mois pour les engins équipés pour le levage. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.
- Chaque stagiaire doit se munir des équipements de protection individuelle fournis par son employeur, à minima pour cette formation :
 - ↳ Casque de protection
 - ↳ Chaussures ou bottes de sécurité
 - ↳ Chasuble haute visibilité

Moyens d'évaluation

- L'évaluation est réalisée ultérieurement au moyen d'un test CACES®.

Objectif de la formation

La formation préalable au test CACES® n'a pas pour but d'apprendre la conduite des engins objets de la certification des candidats. La formation les prépare aux épreuves théoriques et pratiques sur lesquelles ils seront évalués par un Testeur Certifié. Il convient d'augmenter la durée de la formation si les candidats ne maîtrisent pas la conduite.

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de satisfaire à l'évaluation théorique et pratique définie par la R372m, réalisée par un Organisme Testeur certifié.

Programme détaillé de la formation

■ Enseignements théoriques (« toutes catégories »)

- ↳ Réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale :
 - Réglementation applicable aux engins
 - Documents à présenter lors des contrôles
 - Rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM/CARSAT, OPPBTP
- ↳ Classification et technologie :
 - Principaux types d'engins
 - Caractéristiques principales des composants et des dispositifs de sécurité
 - Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité
- ↳ Sécurité :
 - Principaux risques : renversement, heurt, environnement, énergie
 - Règles de conduite, de circulation et de stationnement
 - Gestuelle de commandement et de manœuvres
 - Dispositions générales de sécurité
 - Distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- ↳ Vidéos

■ Enseignements pratiques

- ↳ Respect des limites de compétence
- ↳ Consignes de conduite et de sécurité
- ↳ Vérifications et entretiens d'usage
- ↳ Examen d'adéquation
- ↳ Circulation en situation de travail
- ↳ Réalisation des tâches pour lesquelles l'engin est spécialement conçu
- ↳ Opérations d'entretien de premier niveau

■ Bilan de la formation

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter